População e Sociedade CEPESE Porto, vol. 39 jun 2023, p. 73-86 DOI: https://doi.org/10.52224/21845263/rev39v1

Les droits des minorités latino-américaines et la pandémie de COVID-19

The Latin American Minority Rights and the COVID-19 Pandemic João Casqueira Cardoso¹ Robert Nalbandov² Antonio Guimarães Brito³ Gessica Leguizamón Machado⁴

Résumé: La pandémie de COVID-19, qui a montré la vulnérabilité de tous les peuples face à la maladie, a également contribué à mettre en évidence des inégalités entre divers groupes sociétaux au sein des populations nationales. La situation des minorités ethniques est à cet égard paradigmatique. Les groupes minoritaires déjà marginalisés ont été confrontés à un isolement encore plus radical que d'habitude face aux sombres réalités des soins de santé et de la protection sociale. C'est le cas des situations étudiées: celle des Guarani, au Brésil, celle des Mapuches, au Chili, et celle des Tsáchilas de l'Équateur. À l'aide de la méthode de la comparaison structurée et ciblée, cette contribution met en évidence les liens entre les problèmes sociaux et sanitaires rencontrés par ces groupes minoritaires, d'une part, et d'autre part l'existence de facteurs de discrimination passés ou actuels. Par ailleurs, elle souligne les possibilités de mettre en pratique des mesures d'équité en termes de droits, et plus particulièrement en ce qui concerne le droit quant à l'accès aux soins et à la santé.

Mots-clés: COVID-19; Minorité ethnique; Droits sociaux; Sécurité humaine; Discrimination en santé.

Abstract: The COVID-19 pandemic, having revealed the vulnerability of all peoples to the disease, has also contributed to highlighting inequalities of various societal groups within national populations. The situation of ethnic minorities is, in this respect, paradigmatic. Already marginalized minority groups have been faced with even more extreme isolation than usual when faced with the gloomy realities of healthcare and social protection.

1 Universidade Fernando Pessoa, Faculdade de Ciências Humanas e Sociais/Porto/Portugal.

ORCID: http://orcid.org/0000-0002-0894-452X. Email: jcasq@ufp.edu.pt

2 Angelo State University, Estados Unidos da América.

ORCID: https://orcid.org/0000-0002-5301-3089. Email: robert.nalbandov@gmail.com

3 Universidade Federal do Rio Grande/Brasil.

 $ORCID: \underline{http://orcid.org/0000-0001-8608-8821}.\ Email: \underline{tombrito@yahoo.com}$

4 GREDHA – Grupo de Pesquisa em Ecologia Política, Direitos Humanos e Antropologia/Brasil. ORCID: http://orcid.org/0009-0002-6719-3436. Email: gessicaleguizamon@gmail.com



This is the case in the situations studied here: the Guarani in Brazil, the Mapuche in Chile, and the Tsáchila in Ecuador. Using the method of structured and focused comparison, this article highlights the links between the social and health problems experienced by the minority groups in question, on the one hand, and the existence of past or current factors of discrimination, on the other hand. It also underlines the possibilities of putting into practice measures of equity in terms of rights, and more specifically, with regard to the right to access to healthcare and social services.

Keywords: COVID-19; Ethnic Minority; Social rights; Human Security; Healthcare Discrimination.

Introduction

La lecture la plus commune de l'impact de la pandémie de COVID-19 à laquelle nous avons été confrontés dans les premiers mois de la pandémie, en 2020 et en 2021, a mis l'accent sur une perspective pays par pays, sans distinguer en règle générale les régions ou les populations spécifiques. Cette perspective est compréhensible, en particulier du fait des pratiques en vigueur au sein de l'Organisation mondiale de la Santé (2020). Toutefois, même si elles constituent un adjuvant à la lisibilité du phénomène global, les données internationales sur la pandémie laissent des zones d'ombre, notamment concernant son impact sur les minorités vivant dans les pays concernés. Nous savons par expérience, par exemple, que les populations autochtones souffrent plus fortement que les autres d'une épidémie, surtout si elle se propage par voie aérienne. Ce type de problème de santé publique affecte plus rapidement des personnes vivant de facon traditionnelle. en groupes familiaux élargies (L'Alliance pour la protection de enfance dans l'action humanitaire, 2019). Reste à savoir quelle est la dimension, et surtout quels sont les contours exacts de cet impact sur les droits et sur le développement, souvent précaires eux aussi, chez ces populations. Aurons-nous assisté, comme on peut le supposer, à un retour en arrière, et les mesures prises, ou leurs conséquences, ont-elles entravé plus encore le développement des populations minoritaires? Ou bien les premiers mois de la pandémie ont-ils constitué, au contraire, une opportunité pour repenser les lacunes et d'améliorer par des mesures positives. voire exceptionnelles, le sort des minorités?

Cette contribution aborde ces questions dans le cadre d'une étude comparative de groupes de peuples autochtones se localisant en Amérique latine, en nous restreignant aux années de crise aigue de la pandémie (2019-2021). Nous étudierons les situations respectives des Mapuche du Chili, des Guaranis du Brésil, et des Tsáchilas de l'Équateur, trois des pays qui ont été affectés sévèrement par la pandémie de COVID-19.

Dans cette étude, nous avons appliqué la méthode de la comparaison structurée et ciblée (*Structured, Focused Comparison, ou* SFC) développée par George et Bennett. En analysant les situations comparées, nous avons été guidés par les "(...) questions générales qui reflètent les objectifs de recherche (...)" que nous avons utilisé afin de "guider et normaliser la collecte de données, rendant ainsi possible la comparaison et le cumul systématiques des cas". Nous avons également concentrés notre analyse sur "seulement (...) certains aspects des cas historiques examinés" (George & Bennett, 2005, p. 67). Notre attention s'est portée sur l'identification d'une variété de différents modèles de relations de cause à effet qui existent entre les discriminations passées ou actuelles, et l'existence (ou l'absence) de mesures d'équité en matière de droits (dans ce cas, le droit à la santé).

Une note préliminaire s'impose sur l'utilisation des termes qui sera faite dans ce texte. Le terme "minorité" sera utilisé de façon générique. Notre texte optera pour un usage sociologique et éminemment pragmatique du terme, qui désigne tous les groupes (y compris les groupes autochtones) ayant une autonomie culturelle et un *ethos* propre qui les portent à s'organiser pour préserver cette même intégrité culturelle, voire leur intégrité physique ou morale si besoin est (Yacoub, 1998).

Les trois cas étudiés constituent la structure de cet article. Mais une brève contextualisation s'impose sur chacun des pays abordés avant d'entrer dans l'étude des cas proprement dite.

Le Brésil, pays immense mais dont les groupes minoritaires sont chacun de dimensions comparables ou même plus modestes que dans les autres pays étudiés, a occupé dès les premières semaines de la pandémie les cinq premières places parmi les pays ayant le plus de cas d'infections. Quant au Chili, il figurera aussi rapidement parmi les dix premiers pays en termes de nombre de personnes contaminées par le nouveau Coronavirus. Certes, il existe des écarts entre ces pays. Le Brésil par exemple, atteindra les 15.000 cas par jour (et bien plus par la suite) (Organisation mondiale de la Santé, 2020; Worldometer, s/d). Quant à l'Équateur, ce pays connaitra une augmentation drastique du nombre de décès dus à la pandémie de COVID-19, ce nombre ayant doublé entre août et septembre 2020 (Organisation mondiale de la Santé, 2020). Nonobstant ces différences, qui pourront justement être contrastées, il sera intéressant de voir comment les groupes minoritaires de ces pays ont vécus la période critique de la pandémie de COVID-19, et comment les mesures juridiques et politiques prises durant celle-ci auront éventuellement eu des effets en vue de préserver et de restaurer leurs droits fondamentaux, au premier rang desquels figure le droit à la vie et le droit à la santé.

1. Les Guarani du Brésil: une fin annoncée?

Le Brésil compte plusieurs centaines de communautés ethniques indigènes (formellement 305 peuples indigènes, selon l'Institut brésilien de géographie et statistique, l'IBGE), et il serait difficile voire impossible de spécifier l'impact de la pandémie pour chacune d'entre elles, même si l'on sait que le virus COVID-19 a atteint sévèrement, dès les premiers mois de la pandémie, plus de la moitié de la totalité des populations indigènes du Brésil. Lors du recensement de 2010, les peuples indigènes au Brésil représentaient un peu moins de 900.000 personnes, et en 2020 leur nombre a chuté de presque moitié (un peu plus de 570.000 personnes) (IBGE, 2020). Ces groupes minoritaires parlent un total de 274 langues différentes, et vivent pour 35% a 40% d'entre eux dans les villes (ou en périphérie de celles-ci), et 60 a 65% dans les zones rurales.

Les Guarani sont aujourd'hui, quant à eux, un peu plus de 60.000 au Brésil, répartis dans sept des États fédérés, faisant d'eux la plus nombreuse population indigène du pays, assez loin devant tous les autres groupes ethniques, sauf les Kaingang, dont le nombre approche le leur (IBGE, 2020). D'autres communautés Guarani vivent aussi au Paraguay, où leur statut est totalement différent (le Guarani est considéré comme une co-langue officielle au Paraguay depuis 1992) et, dans une moindre proportion, en Argentine et en Bolivie. Les Guarani se divisent en trois groupes distincts: les Kaiowá, les Nhandeva, et les Mbyá. Les Kaiowá, dont le nom signifie "peuple de la forêt", sont de loin les plus nombreux au sein du groupe Guarani, et leur type de village traditionnel est connu comme le *tekoha* (Mondardo, 2020, p. 133-150).

La situation des Guarani au Brésil face à la pandémie de COVID-19 illustre une crise dans la crise. Les Guarani souffraient déjà, avant la pandémie, de multiples problèmes, sociaux et politiques, ainsi que de problèmes sanitaires (notamment de taux chroniquement élevés de comorbidité). Les Guarani-Kaiowá détiennent à cet égard le triste record de la population ayant le plus fort taux de suicide au monde (Williams, 2020). L'exposition au virus COVID-19 se trouve à cet égard renforcée par ces facteurs et, au-delà même de la pandémie, c'est la survie non seulement physique mais aussi politique, culturelle et sociale de ce groupe humain, et par analogie d'autres populations indigènes au Brésil, qui est en jeu.

La crise *avant* la crise (sanitaire) était une crise politique. En effet, la situation politique et juridique elle-même des populations indigènes du Brésil s'est aggravée depuis l'arrivée à la présidence du Brésil de Jair Bolsonaro, même si durant d'autres présidences de ses prédécesseurs différents problèmes se posaient déjà avec acuité. Un peu plus de la moitié de ces populations indigènes se trouvent sur le territoire de la forêt amazoniennes, et c'est à la fois la présence de ces groupes ethniques amérindiens sur ces terres riches en ressources que leur présence hors des territoires amazoniens qui posait problème pour le gouvernement Bolsonaro. Dans le premier cas, la lutte des amérindiens pour leur survie dans la forêt a été mise à mal par l'avancée de l'exploitation forestière ou de l'agrobusiness, une des priorités du président Bolsonaro. De l'autre, les poches de plus en plus réduites de populations ethniques indiennes dans des régions développées, sur des territoires de plus en plus étroits et sans conditions de vie dignes, près de grands axes routiers par exemple, posaient et posent encore des problèmes évidents en termes humanitaires, si ce n'est pour l'image du pays dans le monde.

Si le statut des indiens n'est pas remis en cause directement, il est pourtant fortement débattu, directe ou indirectement, durant les années Bolsonaro. L'une des premières mesures du nouveau président brésilien, en 2019, sans succès du fait de l'opposition du législateur, a été de vouloir transférer les compétences de l'institution compétente quant à la définition des territoires indigènes, la FUNAI (la Fondation nationale de l'Indien), du Ministère de la Justice vers le Ministère de l'Agriculture. En pratique, cette mesure équivalait à retirer à la FUNAI sa raison d'être de protection des intérêts des populations indigènes. La FUNAI a réalisé son travail dans des conditions difficiles, menacée en permanence d'extinction, et en suspendant notamment dès le mois de mars 2020 les autorisations d'entrée sur les terres indigènes. Le contact entre les populations et les nombreuses ONG qui travaillent avec elle s'est fait par radio, durant les premiers mois de la pandémie, ce qui est loin d'être une situation idéale, compte tenu du degré de dépendance des minorités indigènes (Xavier, Xavier, & Casqueira Cardoso, 2013).

La structure de la FUNAI a par ailleurs elle-même été atteinte, étant dirigée depuis 2019 par un ancien responsable de la Police Fédérale, qui a rapidement procédé à des exonérations de personnel et nommé un certain nombre de cadre, surtout des anciens militaires. Au Brésil, ce sont historiquement les militaires qui ont mis en place la protection des populations indigènes (la figure la plus connue étant le Général Rondon, qui a donné son nom à un État de l'Amazonie, la Rondônia). Mais la perspective actuelle des militaires nommés par le pouvoir central semble être toute autre. Preuve en est que la FUNAI n'a pas empêché les chercheurs d'or de pénétrer sur les territoires indigènes, préférant créer des barrières sanitaires durant cette période de pandémie. Selon Sonia Guajajara, à l'époque présidente de l'Association des peuples indigènes du Brésil (APIB),⁵ il s'agissait des stratégies gouvernementales qui n'étaient pas seulement un signe de négligence. Selon elle, "en plus de la négligence de l'État brésilien, il y a aussi un racisme institutionnalisé" (Instituto Socioambiental, 2020), lequel se

manifeste aussi dans les lacunes et la sélectivité du système d'enregistrement de cas de COVID-19 de la part du Secrétariat Spécial à la Santé Indigènes, qui a tout de même le mérite d'exister, localisé au sein du Ministère de la Santé et régulé par décret depuis mai 2019 (Ministério da Saúde, s/d).

L'impact de la pandémie

Malgré les structures sanitaires en place au Brésil, les problèmes sanitaires affectant les Guarani sont rendus complexes du fait de deux facteurs: d'abord, le premier problème qui se pose est le contact des populations minoritaires avec les personnes de l'extérieur des communautés. Dans la forêt amazonienne, par exemple, la présence des militaires s'avère problématique, sachant qu'ils peuvent être infectés par le virus COVID-19 (comme c'est récemment arrivé dans le nord du pays, dans l'État de Roraima). Mais la question la plus évidente tient aux contacts avec les professionnels de la santé, aussi bien dans les territoires indigènes que lors des déplacements des autochtones vers les agglomérations, pour y recevoir des soins, ou encore dans les dispensaires sur place. L'administration sanitaire au Brésil comprend un peu plus d'une trentaine de "districts sanitaires indigènes spéciaux" (DSEI), assurant des soins de santé aux personnes vivant dans les villages indigènes (Costa Teixeira, 2010, p. 99-128). Mais ces structures ne couvrent nullement les populations indigènes vivant en zones urbaines, qui sont prises en charge par le système général de santé. Or, non seulement une large proportion de Guarani habite des zones urbaines périphériques et pauvres, sans accès facile à des soins de santé spécialisés, mais par ailleurs, en se rendant dans les dispensaires, ils risquent de contaminer leur groupe familial à leur retour chez eux. Dans le cas des Guarani, en particulier, la vie collective dans la maloca, la "maison commune" où dorment plusieurs familles, rend toute quarantaine individuelle impossible en pratique. Ce problème est accentué par la perspective culturelle que les Guarani ont de la maladie, vue traditionnellement comme une malédiction (Fernández Juárez, 2004).

Le second facteur est la situation désastreuse des habitations des Guarani. L'organisation Survival International indique que, en partie du fait que des exploitations de canne à sucre s'étendent dans certains des États où ils se trouvent les Guarani (notamment le Mato Grosso), "de nombreux Guarani ont été regroupés dans de petites réserves qui sont aujourd'hui surpeuplées de manière chronique. Dans la réserve de Dourados par exemple, 12.000 Guarani vivent sur moins de 3.000 hectares" (Survival International, 2020). Cette limitation territoriale d'un groupe indigène est particulièrement grave, quand on sait que ce groupe ethnique considère comme central son espace de bien-être et cultive une idée de son identité l'idée comme étant liée d'un territoire de paix et d'espérance (Soares Pereira, 2000), comme l'attestent les travaux à ce sujet de Pierre Clastres (1974). À cette situation de restriction territoriale s'associent inévitablement des épisodes de plus en plus fréquents de tensions avec les populations locales et les forces de l'ordre. Les Guarani en prison au Brésil sont le plus souvent accusés de violences contre les forces de l'ordre ou les propriétaires terriens (Sucupira, 2006). Mais plus récemment de jeunes adultes Guarani ont été accusés et détenus durant plusieurs mois pour avoir volé du désinfectant pour les mains, dans une infirmerie. Les instances indigènes se sont révoltées contre cette décision, annulée par la suite (Miranda, 2020). Il n'en reste pas moins qu'elle démontre une certaine insensibilité des autorités publiques, et surtout l'absence d'une médiation culturelle, ce qui est une situation également visible dans le deuxième groupe étudié.

2. Les Mapuche du Chili: un développement remis en guestion

Une situation spécifique de résistance

La situation des Mapuche du Chili est tout à fait particulière, et permet de mettre le doigt sur les limites des initiatives de politiques publiques et simultanément les stratégies d'affirmation du droit au développement des communautés ethniques en Amérique latine. Les Mapuche sont une minorité ethnique ancienne, présente principalement au Chili (où ils représentent près de 10% de la population, soit un million et demi de personnes) et, dans une moindre mesure, en Argentine. La localisation territoriale des près de 3000 communautés Mapuche est assez précise, sur un territoire désigné au XIXe siècle comme l'Araucanie (plus précisément les territoires du Bío-Bío, de l'Araucanie proprement dite, et des Lacs, désigné en langue Mapuche par le terme *Wallmapu. Cf.* Bosa & Wittersheim, 2009). Ce territoire est exactement à cheval entre les deux États, le Chili et l'Argentine. Les Mapuche ont résisté un temps à l'occupation espagnole et, de fait, ont intégré dans leur culture une histoire de luttes anticoloniales (Nouaille, 2013, p. 131-143). Les Mapuches sont par ailleurs un groupe actif politiquement et culturellement, et aussi l'une des minorités les plus étudiées par les anthropologues et sociologues. Ils ont su souligner historiquement la dimension territoriale de leur groupe ethnique et, ce qui est plus original encore, valoriser au plan international leurs pratiques culturelles, qui comprennent des activités économiques typiques (en particulier la vente du produit de leur agriculture), et aussi des pratiques dans le domaine religieux, autant que dans le domaine de la santé (et notamment un chamanisme spécifiquement associé à la quérison des malades) (Tincq, 2010, p. 693).

L'impact de la pandémie

La pandémie de COVID-19 illustre la manière dont des situations exceptionnelles peuvent changer la perspective des autorités publiques sur les modes de vie traditionnels des peuples autochtones, tels que les Mapuche, et conduire à un retour en arrière et même à des violences qui couvent encore au sein de la société. Le Chili avait vécu, durant les années de la dictature Pinochet, des épisodes de violence notables à l'endroit des Mapuche. Depuis, et à la faveur du retour de la démocratie, des institutions spécialisées ont été mises en place pour restaurer les droits et le respect des traditions culturelles des minorités ethniques. C'est le cas de la Corporación Nacional de Desarrollo Indígena (CONADI), créée en 1993 en application de la Loi indigène, ⁶ et ayant pour fonction la protection, la promotion et le développement des indigènes au Chili.⁷ Mais on peut se demander quelle a été l'efficacité réelle de ces institutions, en ce qui concerne l'élévation des standards de vie des Mapuche, qui demeurent l'une des populations les plus pauvres de la région.

Au titre des mesures positives que la pandémie COVID-19 a mis à mal, il faut noter les stratégies de développement touristique dans le *Wallmapu*. Ces initiatives ont été mises en place avec le concours de partenaires privés et de responsables publics, à partir des années 1990 (Volle, 2006, p. 110-115). Même si celles-ci sont parfois critiquées par certains responsables des communautés Mapuche, elle s'inscrivaient dans un mouvement général, en vogue durant les deux dernières décennies, et visant au commerce équitable, lui-même lié à l'essor de l'écologie (et aujourd'hui clairement réorienté vers une dimension de développement

6 Loi n.o 19.253 sur la protection, la promotion et le développement indigène.

7 En Argentine, c'est l'Instituto Nacional de Asuntos Indígenas (INAI) qui est créé par décret en 1985 et a commencé à fonctionner dans les années 1990, afin "de créer les canaux interculturels pour la mise en place des droits des Peuples Indigènes consacrés par la Constitution argentine de 1994". Cela dit, la situation de l'Argentine s'avère toute différente, dans la mesure où il s'agit d'un État fédéral, où les différentes régions peuvent adopter des politiques substantiellement différentes les unes des autres.

durable). Cette évolution a été mise à mal par la pandémie, stoppant net le tourisme, et par là même les formes de vie ou même de survie des Mapuche. Ceux-ci, isolés et sans les recettes provenant du tourisme, sont par ailleurs rejetés par le reste de la population, en particulier en milieu urbain. Ainsi, à Temuco, des affrontements ont eu lieu entre les forces de l'ordre et les vendeurs de fruits et légumes Mapuche ne respectant pas les interdictions de vente et les mesures de confinement (Du Rocher, 2020). Comme l'affirment les organisations de défense des droits de l'homme ainsi que les universitaires chiliens, les plus graves problèmes sociaux affectent les Mapuche en contexte urbain, et ceux qui sont n'ont pas de travail du fait de la crise sanitaire n'ont bien souvent même plus de moyens de s'alimenter. Le caractère répressif des forces de l'ordre met, là aussi, le doigt sur un manque réel de structures de médiation (Le Bonniec, 2015, p. 55-71). Mais on notera aussi les lacunes dans l'adaptation des messages officiels, difficilement compréhensibles de minorités linguistiques, non seulement dans le contexte sanitaire et social de la pandémie, mais aussi dans d'autres contextes plus spécifique, comme c'est le cas des prisons, où des groupes de détenus Mapuche entreprennent régulièrement des grèves de la faim (SALSA, 2020).

Il est difficile de savoir quelle est la proportion exacte de la population Mapuche affectée par la COVID-19, malgré l'existence de recommandations du Ministère de la Santé, dès 2017, afin que les statistiques identifient les problèmes des populations indigènes (Rojas Sasse, 2020). Si l'impact exact de la pandémie, au plan strictement sanitaire, est impossible à évaluer, en revanche le risque social est réel de voir mis à mal le combat des leaders Mapuche des dernières années. Il s'agit notamment d'une lutte visant à préserver certaines zones du *Wallmapu* de l'avancée immobilière, ainsi que les plans d'exploitation pétrolière. Les revendications territoriales des Mapuche sont vues par les autorités chiliennes comme un combat d'arrière-garde. Depuis le début des années 2000, et comme le soulignent Guevara et Le Bonniec (2008), les enjeux contemporains de "l'autochtonie" au Chili étaient "devenus fondamentaux (...), mais les critères utilisés pour définir *l'autochtonéité* se fondent souvent sur un essentialisme pourtant dépassé".

En somme, la projection internationale des Mapuche ne semble pas pouvoir empêcher la destruction progressive de leur territoire originel, ni le fait qu'ils soient stigmatisés, en particulier en milieu urbain — phénomène que la pandémie n'a fait que renforcer. Divisés entre un territoire qui n'est plus tout à fait le leur, d'une part, et des villes qui les rejettent, d'autre part, les Mapuche semblent pourtant ne pas se résigner. Mais cette attitude, historiquement enracinées comme nous l'avons vu, augure aussi un regain de la violence. À ce titre, les barrières que des cavaliers Mapuche ont commencé à ériger et à contrôler durant la pandémie, véhiculant un message significatif: "Halte à la COVID-19. Halte aux constructeurs immobiliers" (Rojas Sasse, 2020). Dans le cas du troisième groupe faisant l'objet de cette étude, c'est encore la question des constructions et de l'adaptation au mode de vie traditionnel qui est en cause, comme facteurs ayant eu un impact négatif sur l'accès à la santé des populations minoritaires.

3. Les Tsáchilas de l'Équateur: les "Colorados"

Une survie difficile

Connus sous le nom de "Colorados", en espagnol, en raison des peintures de couleur rouge sur leur corps et leurs cheveux, les Tsáchilas vivaient traditionnellement là où se trouve aujourd'hui la province de Santo Domingo de los Colorados, dans le sud-ouest de l'Équateur (Ventura i Oller, 1997). Entre 2017 et 2018, leur population

s'élevait à près de trois mille personnes (Calazacón *et al.*, 2017, p. 53; Ventura i Oller, 2018, p. 47). Sur le plan social, ils forment des familles élargies et leur économie repose sur l'agriculture, la chasse et la pêche. Jusqu'au milieu du XXe siècle, les Tsáchilas vivaient en dehors de l'économie de marché, le chaman étant l'autorité centrale jouissant d'un grand prestige (Ventura i Oller, 1996).

À partir de 1958, avec la construction de routes et d'autoroutes traversant leurs territoires traditionnels, les contacts avec la société nationale sont devenus plus présents, en particulier avec l'Instituto Ecuatoriano de Reforma Agraria y Colonización en 1964 (Ventura i Oller, 1997). En 1971, l'État a créé la catégorie des "Comunas", un type de modèle prévoyant l'usufruit des terres pour les Tsáchilas et la propriété privée pour les colons, et impliquant que les Tsáchilas n'avaient que l'usufruit des terres qu'ils occupaient au moment où la légalisation établissant ce modèle *sui generis* a été approuvée (CAAP, 1985; Benítez & Garcés, 1988; CONAIE, 1989; Ventura, 1996). Il est à cet égard important de souligner la structure politique formelle introduite dans la culture tsáchila, qui prévoit le poste de gouverneur de Santo Domingo de los Colorados (un fonction qui dépend d'une élection) et une gestion administrative assurée par l'assemblée générale basée dans la "Comuna" de Chiguilpe. Ces mesures n'ont pas empêché une décroissance importante du groupe et de son mode de vie traditionnel. Alors que lors de la colonisation le nombre des membres de la communauté aurait été de près de 30.000 individus, selon une étude du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage de 1974 considérant les huit communes, les Tsáchila ne comptaient plus que 915 personnes (MAG, 1974). Aujourd'hui, les Tsáchilas sont insérés dans une économie de marché, avec des plantations de bananes, de roussettes et de café, la pêche et la chasse, et la médecine traditionnelle (Ventura i Oller, 1997) — on reviendra sur ce dernier point.

Par l'intermédiaire de ses représentants, le peuple Tsáchila lutte aujourd'hui pour sa survie, qui passe par la revendication d'une éducation bilingue et simultanément de la préservation de leur culture traditionnelle, mais aussi par l'adaptation et la médiation quant à la gestion du territoire des *comunas*. En effet, le territoire tsáchila actuel correspond à une fraction réduite de ce qu'il était ancestralement, outre le fait de se trouver intensément divisé et coupé par l'occupation et l'installation des colons, et l'extension de la zone urbaine de la ville de Santo Domingo de los Colorados elle-même (Gómez Rendón, 2013, p. 4). À ce titre, il est significatif qu'en 2010 l'UNESCO ait inclus la langue du peuple Tsáchila dans la liste des langues menacées de disparition (Moseley, 2010, p. 96).

L'aspect sanitaire est essentiel dans la culture du peuple Tsáchila, et il faut à cet égard souligner que, malgré la présence du catholicisme et des cultes évangéliques, la culture tsáchila est restée cosmologique, avec une relation profonde avec le surnaturel — où doit être soulignée l'importance des esprits (*oko*), des esprits des forêts (*du oko*) et, surtout, de la médecine traditionnelle. Selon ces croyances, les chamanes de la communauté, détenteurs de la connaissance du monde souterrain où vit *To ayan*, la mère de la Terre (les tremblements de terre et les volcans, fréquents en Équateur, sont des mouvements de *To ayan*), communiquent avec les esprits par l'intermédiaire du *Nepi* (herbes et thés). Aujourd'hui encore, les chamanes continuent de pratiquer des cérémonies de guérison, tant pour les familles que pour les individus, et la connaissance des plantes médicinales est également un élément culturel important du peuple Tsáchila (Ventura i Oller, 1996; Ventura i Oller, 1997). Il faudra donc se demander comment a été réalisée la médiation et la gestion de la pandémie, dans un contexte où un groupe menacé d'extinction tente de se battre pour préserver sa survie, y compris politique, et ses coutumes (notamment sanitaires).

L'impact de la pandémie

Selon l'étude menée par Castelo-Rivas et Yépez Loza, chercheurs au siège de l'Universidad Católica del Ecuador Santo Domingo, dont le titre de la recherche est *Impact of COVID-19 in the indigenous nationalities Tsáchilas Otongo Mapali and Poste (2023)*, "63,81% des communautés Tsáchilas ont été infectées et 71% de la population ne s'est pas rendue au poste de santé parce qu'elle s'est sentie discriminée (...)". Les auteurs y souligne également ce qui rend les groupes ethniques indigènes encore plus vulnérables face à l'épidémie: "(...) les communautés indigènes sont un groupe de personnes qui maintiennent les traditions autochtones de leur origine, la communauté Tsáchilas étant l'une des plus représentatives qui a prévalu pendant des années dans l'ensemble de l'Équateur (*apud* Ministerio de Turismo, 2021)". Outre le manque systémique de soutien et de soins de la part de l'État, comme l'absence de vaccins et de mesures préventives telles que les masques, l'isolement et des instructions sanitaires adéquates, le facteur culturel rend sans conteste la situation plus complexe. C'est ce que souligne l'étude (Castelo-Rivas & Yépez Losa, 2023, p. 514):

Une étude réalisée par Rivadeneira et Wilhelmi (2020) a conclu que les décisions prises par l'État équatorien violaient les droits de ces populations, car l'urgence sanitaire ne tenait pas compte de l'accès limité, voire inexistant, de ces populations aux services de santé publique, de sorte que de nombreuses communautés ont souffert d'importantes épidémies de contagion, ainsi que de limitations dues à la complexité des déplacements vers les centres de santé.

L'impuissance et le manque d'assistance médicale et d'orientation des Tsáchilas ont constitué l'un des cas les plus graves en matière de droits de l'homme en Équateur. L'étude déjà citée souligne que "La nation indigène Tsáchila à Santo Domingo a subi les dommages les plus importants jusqu'en juin 2020 (Velasco Gómez, 2021). Il y a eu 120 cas positifs et 8 décès. Selon Mme Diana Aguavil (2022) représentante du gouvernement local constate le résultat: "la santé des membres de cette nation ancestrale est en danger à cause du COVID 19" (Castelo-Rivas & Yépez-Losa, 2023, p. 516).

Comment expliquer ce qui peut être considéré comme une catastrophe sanitaire? Une partie de l'origine du problème provient de la discrimination raciale et ethnique vécue par ce groupe, et du fait que de nombreuses personnes du peuple Tsáchila infectées par le virus SARS-CoV-2 se soient senties stigmatisées et marginalisées, craignant de recourir à une assistance médicale qui était déjà insuffisante et rare. Comme le souligne l'étude Castelo-Rivas & Yépez Losa:

En outre, il est de notoriété publique que les territoires des cultures indigènes sont généralement situés dans des zones reculées, peu accessibles, et qu'il est donc difficile de se rendre dans un centre de santé qui permette de surveiller adéquatement son état de santé. Ainsi, dans cette recherche, il a été identifié que les habitants choisissaient de ne pas se rendre dans les centres de santé en raison du sentiment de discrimination de la part du personnel de santé, qui n'éprouve pas d'empathie pour eux et ne juge que leur condition culturelle et raciale (Castelo-Rivas & Yépez-Losa, 2023, p. 522).

Comme le rapporte le journal *El Universo*, dans la semaine du 21 au 27 février 2021 (Redacción, 2021), on a noté 26 décès dus au COVID-19 à Santo Domingo de los Tsáchilas, atteignant 501 décès dans la province dans son ensemble, avec plus de 7.000 cas confirmés, représentant 51% des cas en Équateur des cas à l'époque. Dans le même article, il est fait état d'un hôpital dépourvu de lits et de conditions pour accueillir les patients indigènes. En outre, il faut évoquer les nombreuses personnes de cette ethnie non assistées, dans les communautés ou à la maison, et des malades ayant encore une foi à craindre le stigma que leur vision ancestrale de la santé associe à la maladie. Cela explique en partie que les chiffres de la pandémie aient été bien inférieurs à la réalité. Selon le périodique *Primicias* (Machado, 2023), Johan Nunez, maire de Santo Domingo de los Tsáchilas, «les chiffres officiels parlent de plus de 3.000 morts... mais nous pensons que le nombre est beaucoup plus élevé».

Les médias mondiaux, tels que la BBC, Reuters, *El Pais*, entre autres, ont révélé la tragédie qu'a vécu l'Équateur du fait de la pandémie de COVID-19, avec l'effondrement du système hospitalier et des services funéraires. Les services de l'État ayant été obligés d'aller chercher les morts dans les maisons et dans les rues, au point que l'Association des papetiers de Guayaquil a fait don de plus d'un millier de cercueils en carton (France Presse, 2020).

Actuellement, la population équatorienne s'élève à 18.318.197 personnes (Instituto Nacional Estadistica y Censo, 2023). Si l'on considère que 7% de la population équatorienne se déclare autochtone, et que 71,9% des personnes considérées comme "métisses" sont des descendants directs des peuples autochtones (la catégorie «métisse» est diffuse et a été utilisée dans le processus colonial de "blanchiment" et de "désindigénisation"), la majorité de la société équatorienne (78%) est composée de descendants autochtones (UNFPA, 2023). Même si les chiffres des services de protection civile ne le spécifient pas (Comité de Operaciones de Emergencia Nacional, 2023), nous savons que la pandémie de COVID-19 a touché proportionnellement bien plus les populations indigènes et leurs descendants. En d'autres termes, les peuples indigènes, et ils sont nombreux en Équateur,8 ont été les principales victimes de la pandémie, le peuple Tsáchila n'en étant que l'un des exemples.

Conclusions

Les analyses sur les populations minoritaires contenues dans cette étude se limitent à trois pays, Brésil, au Chili et à l'Équateur. Des pays aux caractéristiques fort différentes, certes, où l'impact de la crise sanitaire de 2020 montre ses effets destructifs sur les minorités appartenant à des peuples indigènes. En fait, rien de cela n'est tout à fait nouveau. Parmi les différentes formes d'extermination des peuples indigènes, les épidémies ont toujours été les plus terribles, qu'il s'agisse de la rougeole, de la variole, de la tuberculose ou des différentes variantes de la grippe, qui ont exterminé par millions les populations indigènes non vaccinées, très vulnérables au contact des peuples européens et des colonisateurs de l'Amérique latine.

La pandémie de COVID-19 a, toutefois, certaines particularités: elle a mis le doigt sur les vulnérabilités spécifiques des minorités dans les pays d'Amérique Latine dans un contexte où ces pays ne sont plus des pays colonisés, mais bien des pays indépendants, et où la responsabilité politique et juridique joue donc de façon complète. Or, dans ce contexte nouveau, le facteur ethnique, au-delà des autres éléments politiques, semble continuer à être déterminant comme facteur de vulnérabilité sanitaire.

Le virus dit "démocratique" atteint les pays développés ou sous-développés, toutes les classes sociales, toutes les ethnies, tous les sexes et tous les groupes d'âge, mais il présente des caractéristiques et/ou des effets non démocratiques, en particulier lorsqu'on pense aux effets de la pandémie entre les riches et les pauvres, ou lorsqu'on pense aux communautés et aux peuples traditionnels qui dépendent de leurs aînés pour la perpétuation de la culture (Rocha et al., 2020, p. 118).

Autre conclusion à retirer, particulièrement visible dans le cas des groupes indigènes et minoritaires étudiés: la pandémie semble avoir stoppé ou diminué l'impact des initiatives de promotion ou de restauration des droits des minorités. L'organisation de la gestion des terres, les éventuelles mesures pour assurer le protection des traditions des groupes ethniques, ou encore la mise en place de *comunas*: l'effet ou l'efficacité des ces mesures politiques ou de politique publique, ainsi que juridiques, a été fort réduit, ou même contreproductif au plan sanitaire.

Enfin, on notera qu'il est nécessaire de confirmer les points soulignés à l'aide de nouvelles études, axée sur une analyse statistique plus approfondie, plus sensible au facteur ethnique, y compris une identification des taux d'infections et de décès liés au Coronavirus selon les groupes ethniques. A cet égard, il serait aussi utile d'évaluer l'impact réel de cette crise sanitaire sur les minorités au sein des communautés urbaines des pays en question, telles que les communautés afro-brésiliennes par exemple.

Plusieurs bases de données peuvent être utilisées à cette fin, et notamment celles ayant trait à l'évaluation des régimes politiques et à la bonne gouvernance (notamment le *Democracy Index 2019. Cf.* The Economist Intelligence Unit, 2020), le *Freedom in the World 2020* (The Freedom House, 2020) et les *Worldwide Governance Indicators* (The World Bank Group, 2019). Ils permettront de mettre l'accent sur la question de la gouvernance au sens large ou au plan sanitaire, mais aussi sur les liens éventuels entre les discriminations et les manques d'équité vis-à-vis des minorités, d'une part, et les régimes politiques, d'autre part.

Références

Benitez, L., & Garces, A. (1988). *Culturas ecuatorianas ayer y hoy*. Guayaquil: Universidad de Guayaquil/CONAIE. Bosa, B., & Wittersheim, E. (ed.). (2009). *Luttes autochtones, trajectoires postcoloniales (Amériques, Pacifique)*. Paris: Karthala.

CAAP (1985). "De Tsachelas a campesinos: apuntes para el conocimiento del proceso de transición", in *CAAP, Del indigenismo a las organizaciones indígenas*. Quito: Abya-Yala.

Calazacón, A.A., Unda Garzón, M.E., Sánchez Trávez, D.E., & Machuca Vivar, S.A. (2017). *Ts'chi lachi mí ma'tu amana. Gente verdadera, conocimiento ancestral y presente.* Santo Domingo: Universidade Autonoma Regional de los Andes.

Castelo-Rivas, W.P., & Yépez Losa, G.C. (2023). Impacto del COVID-19 en las nacionalidades Indígenas Tsáchilas Otongo Mapali y Poste. *Polo del Conocimiento*, *8*(4), 510-524. doi: https://doi.org/10.23857/pc.v8i4.5441.

Comité de Operaciones de Emergencia Nacional. (2023). *COE Nacional*. Disponible sur: https://www.gestionderiesgos.gob.ec/coe-nacional/ [consulté le 6 juillet 2023].

CONAIE (1989). Las nacionalidades indígenas en el Ecuador. Quito: Tinkui/CONAIE.

Costa Teixeira, C. (2010). Autonomia em saúde indigena: sobre o que estamos falando?. *Anuário Antropológico*, *35(1)*, 99-128. doi: https://doi.org/10.4000/aa.789.

Du Rocher, S. (2020). The Effects of Covid-19 on the Mapuche Community. *Chile Today*, 12.06. Disponible sur: https://chiletoday.cl/the-effects-of-covid-19-on-the-mapuche-community/ [consulté le 15 mars 2023].

Redacción (2023). 26 muertos por COVID-19 en una semana en Santo Domingo de los Tsáchilas, provincia que con el 51% lidera positividad de casos. *El Universo*, 22.03. Disponible sur: https://www.eluniverso.com/noticias/ecuador/26-muertos-por-covid-19-en-una-semana-en-santo-domingo-de-los-tsachilas-provincia-que-con-el-51-lidera-positividad-de-casos-nota/ [consulté le 6 juillet 2023].

George, A., & Bennett, A. (2005). *Case Studies and Theory Development in the Social Sciences*. Boston: MIT Press. Gómez Rendón, J. (2013). Deslindes lingüísticos en las tierras bajas del Pacífico ecuatoriano. Segunda parte. *Antropología – Cuadernos de Investigación*, *24*, 12-45.

IBGE (Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística). (2020). *Indígenas*. Disponible sur: https://indigenas.ibge.gov.br/estudos-especiais-3/o-brasil-indigena/povos-etnias.html [consulté le 15 mars 2023].

Fernández Juárez, G. (2004). *Salud e Interculturalidad en América Latina. Perspectivas Antropológicas*. Quito: Ediciones Abya-Yala.

France Presse. (2020). Com corpos de mortos por coronavírus nas ruas, cidade do Equador recebe doação de mil caixões de papelão. *G1*, 05.04. Disponible sur: https://g1.globo.com/bemestar/coronavirus/noticia/2020/04/05/com-corpos-de-mortos-por-coronavirus-nas-ruas-cidade-do-equador-recebe-doacao-de-mil-caixoes-de-papelao.html.

Guevara, A., & Le Bonniec, F. (2008). Wallmapu, terre de conflits et de réunification du peuple mapuche. *Journal de la Société des américanistes*, *94(2)*, 205-228. doi: https://doi.org/10.4000/jsa.10631.

Instituto Nacional Estadistica y Censo. (2023). Disponible sur: https://www.ecuadorencifras.gob.ec/ institucional/home/ [consulté le 6 juillet 2023].

Instituto Socioambiental. (2020). *Indígenas mortos por Covid-19 chegam a 55, segundo Apib; número cresce 45% em dois dias*, 8.05. Disponible sur: https://www.socioambiental.org/pt-br/noticias-socioambientais/indigenas-mortos-por-covid-19-chegam-a-55-segundo-apib-numero-salta-45-em-dois-dias [consulté le 15 mars 2023].

L'Alliance pour la protection de enfance dans l'action humanitaire (2019). *Fiche technique: Protection des enfants lors de la pandémie de coronavirus*, version 1, mars 2019. Disponible sur: https://alliancecpha.org/sites/default/files/technical/attachments/the-alliance-covid-19-brief-version-1-fre.pdf [consulté le 15 mars 2023].

Le Bonniec, F. (2015). La culture mapuche à la barre: pouvoir et médiation linguistico-culturels des facilitateurs interculturels dans les tribunaux pénaux du sud du Chili. *Autrepart*, *1(73)*, 55-71. doi: https://doi.org/10.3917/autr.073.0055.

Le Goff, J. (1988). *Histoire et mémoire*. Paris: Gallimard.

Loi n.o 19.253 sur la protection, la promotion et le développement indigène. Disponible sur: http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amsudant/chili-loi-1993.html [consulté le 15 mars 2023].

MAG (Ministerio de Agricultura y Ganadería). (1974). *Informe sobre el* área *de los Colorados, Equipo de investigación de la Dirección de Desarrollo Rural del MAG*. Ecuador: Mimeo.

Ministério da Saúde. (s/d). *Sobre o SESAI*. Disponible sur: https://www.saude.gov.br/saude-indigena/sobre-a-sesai [consulté le 15 mars 2023].

Miranda, E. (2020). Após quatro meses, indígenas têm prisão revogada por tentativa de furto de álcool gel. *Brasil de Fato*, 21.07. Disponible sur: https://www.brasildefato.com.br/2020/07/21/apos-quatro-meses-indigenas-tem-prisao-revogada-por-tentativa-de-furto-de-alcool-gel [consulté le 15 mars 2023].

Mondardo, M.L. (2020). O movimento Guarani e Kaiowá pela reapropriação social da natureza e as retomadas de tekoha. *Revista NERA*, *23*(*52*), 133-150.

Moseley, C. (2010). Atlas of the World's Languages in Danger. Paris: UNESCO.

Nouaille, T. (2013). L'indépendance du Chili: les conséquences sur le peuple mapuche (1810-2010). *América: Cahiers du CRICCAL*, *42*, 131-143.

Organisation mondiale de la Santé (2020). *WHO Coronavirus (COVID-19) Dashboard*. Disponible sur: https://www.COVID19.who.int/table [consulté le 15 mars 2023].

Machado, J. (2023). Tres provincias tienen la tasa más alta de fallecidos por Covid-19. *Primicias*, 28.08. Disponible sur: https://www.primicias.ec/noticias/sociedad/provincias-alta-tasa-mortalidad-coronavirus/ [consulté le 6 juillet 2023].

Robalino, G. (1989). *La verdadera gente. Una aproximación antropológica al grupo Tsachila*. Quito: Consejo Provincial de Pichincha.

Rocha, J.C.S., Santos, M.G., Lessa, Natalie, C.L, & Felix, R. (2020). "Encruzilhadas com a COVID-19: genocídio contra indígenas e quilombolas", in A. Guimarães Brito, C. Medeiros Bahia, & R.M. Zaia Borges (org.), *Direito, relações internacionais e políticas públicas: reflexões sobre a pandemia da covid-19* (p. 2-20). Curitiba: CRV.

SALSA (2020). Declaração da SALSA Sobre a grave situação dos prisioneiros mapuches em greve de fome no Chile, 22 de Julho de 2020. Disponible sur: https://www.salsa-tipiti.org/pt/piac/action-items/mapuche-prisoners-on-hunger-strike-in-chile/ [consulté le 15 mars 2023].

Soares Pereira, M. (2000). Índios *Tupi-guarani na Pré-história*. Maceió, Brasil: Edufal.

Sucupira, F. (2006). Prisões e reintegração de posse ameaçam guarani-kaiowá. *Repórter Brasil*, 25.04. Disponible sur: https://reporterbrasil.org.br/2006/04/prisoes-e-reintegracao-de-posse-ameacam-guarani-kaiowa/ [consulté le 15 mars 2023].

Survival International. (2020). *Les Guarani*. Disponible sur: https://www.survivalinternational.fr/peuples/guarani [consulté le 15 mars 2023].

The Economist Intelligence Unit. (2020). *Democracy Index 2019*, Economist Intelligence Unit. Disponible sur: https://www.eiu.com/public/topical-report.aspx?campaignid=democracyindex2019 [consulté le 15 mars 2023].

The Freedom House. (2020). *Freedom in the World 2020. Countries and Territories*, The Freedom House. Disponible sur: https://freedomhouse.org/countries/freedom-world/scores [consulté le 15 mars 2023].

The World Bank Group. (2019). *Worldwide Governance Indicators 2019*. Disponible sur: https://info.worldbank.org/governance/wgi/Home/Reports [consulté le 15 mars 2023].

Worldometer. (s/d). *COVID-19 Coronavirus Pandemic*. Disponible sur: https://www.worldometers.info/coronavirus/?fbclid=lwAR3K-9xuFZQ6dDPakZhbWQj0HicN5EhSksfG88FeXQGp6Bm1Y4cSXP7VnUs [consulté le 15 mars 2023].

Tincq, H. (2010). *Petit Larousse des religions*. Paris: Larousse.

UNFPA (United Nations Population Fund). (2023). *The Potential and Challenges of Ecuador*. Disponible sur: https://ecuador.unfpa.org/en/potential-and-challenges-ecuador [consulté le 11 juillet 2023].

Ventura i Oller, M. (1996). "La organización comunal en un grupo indígena de las tierras bajas. El caso Tsachila del occidente ecuatoriano", in M.N. Chamoux et J. Contreras (ed.), *La gestión comunal de recursos. Economía y poder en las sociedades locales de España y América Latina* (p. 439-473). Barcelona: Icaria Institut Catalá d'Antropologia.

Ventura i Oller, M. (1997). "Una vision de la cultura Tsachila en la actualidad", in J.E. Juncosa (compilation et edition), *Etnografias minimas del Ecuador*. Quito: Abya—Yala.

Ventura i Oller, M. (2018). Al sur del lejano Oeste: marginalidad, ambivalencia y anacronismo en las clasificaciones culturales desde la perspectiva sur-barbacoa. *Revista Española de Antropología Americana, 48*, 43-63.

Volle, A. (2006). Tourisme et développement local en terre mapuche (Chili): une approche culturelle des territoires. *L'information géographique, 70(2),* 110-115. doi: https://doi.org/10.3917/lig.702.0110

Williams, V. (2020). *Indigenous Peoples: An Encyclopedia of Culture, History, and Threats to Survival.* Santa Barbara, USA: ABC-CLIO.

Xavier, M.O, Xavier, J.F, & Casqueira Cardoso, J. (2013). A incapacidade civil dos Índios no Brasil-Medida de proteção ou de exclusão?. *CENMIN Report1/2013*. Disponible sur:

https://bdigital.ufp.pt/bitstream/10284/3820/1/CENMIN-Report-1-2013.pdf [consulté le 15 mars 2023] Yacoub, J. (1998). Les minorités dans le monde – Faits et Analyses. Paris: Desclée de Brouwer.

Recebido para publicação: 1 de maio de 2023 Aceite após revisão: 14 de junho de 2023

Received for publication: 1 May 2023 Accepted in revised form: 14 June 2023